

4.4.7. - Canaouen an autrou Pogam

La chanson de monsieur Paugam.

Transcription : volume 2, page 250.

Ce chant n'est référencé comme ayant été imprimé sur feuille volante ni par Ollivier, ni par Bailloud, ni par Dastum.

Le timbre proposé par Lédan est celui de «Eur c'hemener n'eo deo qet den» qui est une de ses compositions, imprimée sur feuille volante ³⁵¹, et dont deux copies sont transcrites dans ses manuscrits conservés à Morlaix ³⁵². Elle-même était chantée var ton «Calz a amzer ameus collet» qui est l'incipit du chant que nous étudions. La boucle est bouclée. Le catalogue Ollivier ne mentionne pas d'autres feuilles volantes sur l'un de ces timbres. L'air de «Ar C'hemener», dont l'incipit est «Eur c'hemener n'eo ket eun den» est donné par Bourgault-Ducoudray ³⁵³.

Alors que le manuscrit des Poésies populaires de la France ne donne qu'un texte en breton, celui de Morlaix est bilingue breton - latin dans cet ordre, sous le titre «Canaouen an otrou Pogam, cloarec, e brezonec hag e latin». La version de Milin est, elle, trilingue en commençant par le latin, suivi du français, puis du breton. Quellien propose d'abord le breton, puis le français et termine par le latin.

Au temps du collège, nous chantions le Kloarek trilingue dans cet ordre : breton, français, latin. Pour quelles raisons ? Le texte breton me paraît être l'original. Il n'a pas cet air de traduction que le latin ne réussit pas à déguiser. ³⁵⁴

La version publiée dans «Le Brasier des ancêtres» ³⁵⁵, par l'abbé Le Floc'h donne d'abord le breton, puis le latin pour terminer par le français.

Les versions de Milin, Le Floc'h et Quellien comportent deux couplets supplémentaires qui s'insèrent entre le quatrième et le cinquième couplet de la version de Lédan :

[2 a] - Milin

Milites sunt hac in urbe
cape unum dimitte me
En ville il y a des soldats, ma foi
prenez-en un et laissez-moi
Soudarded a zo er ger-man
Koumert unan, va list breman
(krap en)
Nolo habere militem
malo habere tironem
Moi d'un soldat je ne veux mie
à mon doux clerc suis pour la vie
N'em euz ezoum a zoudard bet
gwell eo va c'hloarec da bried

[2 b] - Le Floc'h

Soudarded a zo er gêr-mañ
Kemer't unan, va lest bremañ.
Milites sunt hac in urbe...
cape unum dimitte me.
En ville il y a des soldats
prenez-en un et laissez-moi.

Eus ho soudarded n'houlan ket
Gwell eo va c'hloareg da bried
Nolo habere militem
Malo habere tironem
Moi d'un soldat je ne veux mie
A mon doux clerc suis pour la vie

[3 a] - Quellien

'Barz ar ger-man 'zo zoudarded,
Kemer-unan ha ma lezed
Dans cette ville il y a des soldats
Prenez en un et laissez-moi
Sunt milites in hac urbe
Cape unum, dimitte me.

Deuz ho soudarded n'oullan ket
Eur c'hloarek renki da gaet
De vos soldats je ne veux pas
Un clerc me possedera
De tuo milite nolo
Clericum possidebo

³⁵¹ Ce chant, référencé par Ollivier sous le n° 53, fait partie de la contribution de l'inspecteur primaire Bléas sous le titre «Sonenn ar c'hemener».

³⁵² Lédan, *Guerziou, Chansonniou, ha Rimou Brezoneg*, volume 1, pp. 435-437, et volume 8, pp. 117-118.

³⁵³ Bourgault-Ducoudray, *Trente Mélodies populaires de Basse-Bretagne*, p. 43.

³⁵⁴ Quellien, *Chansons et danses des Bretons*, p. 145.

³⁵⁵ Ar Floc'h, *Le Brasier des Ancêtres*, tome 2, pp. 205-209.

Les exemples ci-dessus permettent aussi de remarquer que ces différentes versions, si elles sont pratiquement identiques en ce qui concerne le sens des différents couplets, présentent des différences lexicales dans toutes les langues, aussi bien en français, en breton, qu'en latin. Si nous continuons ce travail de comparaison, langue par langue, en ne donnant que les couplets présentant des différences, nous remarquons que la version du «Brasier des ancêtres», est si proche de celle de Milin que l'on peut considérer qu'il s'agit de la même version, d'autant plus que Ar Floc'h a collaboré à la publication de la revue «Gwerin». Le fait que cette version soit présentée comme ayant été collectée par Ar Floc'h est sans doute une erreur de la table des matières, comme celle qui attribue aux «Gwerziou» de Luzel une version de «Pennherez Keroulaz» qui est plutôt tirée du «Barzaz-Breiz». On remarque d'ailleurs que cette indication n'est pas reprise en fin de texte comme c'est le cas pour les autres chants collectés par l'auteur. Nous pouvons donc considérer que nous avons trois versions différentes de ce chant, les versions publiées par Gourvil et dans la revue «Ar Soner» étant identiques à celle de Quellien.

Latin

	[2 a] - Milin	[2 b] - Le Floc'h	[3 a] - Quellien
3	In vico novo manebat soepe mihi dicebat	In vico novo manebat Et saepe mihi dicebat	In via nova manebat Soepeque mihi dicebat
4	Quid quæris in gymnasio Si te conjugem habebis	Quid quæris in gymnasio Si te conjugem habebis	Quid facis in collegio Si mihi fueris sponso
7	Quid nobis dicent parentes Quando videbunt infantes	Quid nobis dicent parentes Quando videbunt infantes	Quid dicent quoque parentes Quando audient infantes
8	panem a patre petentes lac a matre ejulantes	panem a patre petentes lac a matre ejulantes	panem a patre petentes lac a matre postulantes

Breton

	[2 a] - Milin	[2 b] - Le Floc'h	[3 a] - Quellien
1	kalz a amzer am euz kollet ha studia n'em euz gallet	Kalz a amzer am euz kollet Ha studiañ n'em eus gallet	Kalz a amzer am euz kollet Ha studian n'am euz ket groet
3	er ru nevez eo e choume aliez e lavare din-me	Er ru nevez eo e chome Aliez 'lavare din-me	'Barz ar ru Newe a chome Hag aliez d'in lavare :
4	Petra glaskit er skolachou mar bezomp hon daou priejou	Petra glaskit er skolachoù Mar bezomp hon daou priejoù ?	Petra rez 'barz ar golejen Mar dleomp bean prijejen
7	Petra lavaro hon tudou pa welint d'omp bugaligou	Petra lavaro hon tudou Pa welint dimp bugaligoù ?	Petra laro d'imp-ni hon zud Pa glevfont bugale munud
8	O c'houl bara digant Tata ha digant mamik da zena	O c'houl bara digant Tata Ha digant mamig da zenañ	O c'houl bara digant tata Ha boïk-boïk boïk digant maman

Nous remarquons que les termes «kolejen» et «priejen», qui permettaient à Quellien de penser que l'auteur était natif du Léon ne se retrouvent ni dans la version de Lédan, ni dans celle de Milin, le Léonard.

Français

	[2 a] - Milin	[2 b] - Le Floc'h	[3 a] - Quellien
1	Combien de temps ai-je perdu sans étudier, jamais n'ai pu	Combien de temps ai-je perdu Mais étudier, jamais n'ai pu	Beaucoup de temps j'ai perdu Etudier je n'ai pas pu
2	A cause d'une jeune fille que j'aimais tant elle était gentille	A cause d'une jeune fille que j'aimais tant elle était gentille	Pour une jeune fille que j'aimais Que de tout mon cœur j'adorais

4	Ami que cherchez au Lycée si je deviens votre épousée	Ami que chercher au Lycée Si je deviens votre épousée	Dans le collège que faites-vous, Si nous devons être époux
7	et que nous diront nos parents quand ils nous verront des enfants	Et que nous diront nos parents Quand ils nous verront des enfants	Mais que diront nos chers parents Quand ils entendront les enfants
8	Demandant du pain à leur père Demandant du pain à leur père	Demandant du pain à leur père Demandant du lait à leur mère	Demander du pain à leur père Ainsi que du lait à leur mère.

Seule la version de Lédan fait référence (au troisième couplet, vers 9) à la rue du Pont neuf, le Pont-Neuf étant le haut lieu de diffusion la chanson sur feuille volante au XVIII^e siècle à Paris.

Lédan est également le seul à donner à sa version le titre de «Canaouen an aotrou Pogam». Les autres versions connues sont plutôt identifiées par leur incipit breton ou latin. Gaston Paris reconnaît qu'il y a dans la version latine quelques tournures rappelant la langue de la scolastique ³⁵⁶. Ce fait et l'appellation «Son Kloareg» laissent bien penser que le compositeur est un clerc, pourquoi pas le clerc nommé Paugam ?

Ce chant a survécu dans la tradition orale, au moins dans les collèges, comme l'atteste Quellien, qui, outre la version qu'il chantait dans sa jeunesse, l'a recueilli auprès d'un instituteur de Perros-Guirec. Il est encore chanté aujourd'hui, entre autres par Jean-Yves Le Corre qui ne se souvient plus auprès de qui il l'a appris.

Malrieu 1085 - Multum temporis peridi

Version des Poésies populaires de la France :

- [1 b] LEDAN, Canaouen an aotrou Pogam, Poésies populaires de la France, 1852, vol. 5, f° 278r-v.

Autres versions bretonnes :

- [1 a] LEDAN, Calz a amzer a meus collet, B.M. Morlaix - Guerziou Chansoniou ha Rimou Brezoneg, s.d., vol. 1, f° 428-431.
- [1 c] OLLIVIER, Calz a amzer a meus collet, B.M. Rennes - Manuscrit 979, s.d., pp. 85.
- [2 a] MILIN, Multum temporis peridi, Gwerin, 1961, tome 2, pp. 135-137.
- [2 b] AR FLOC'H, Kalz amzer am eus collet, Le Brasier des Ancêtres, 1977, tome 2, pp. 205-209.
- [3 a] QUELLIEN, Chanson de kloarek, Chansons et danses des Bretons, 1889, pp. 143-144, (air p. 247).
- [3 b] GOURVIL, Eur c'hloareg nec'het, La chanson bretonne au front - Soniou koz brezonek, 1916, tome 1, pp. 6-7.
- [3 c] GOURVIL, Eur c'hloareg nec'het, La chanson bretonne au front - Soniou koz brezonek, 1919, pp. 6-7.
- [3 d] GOURVIL, Eur c'hloareg nec'het, Soniou nevez ha soniou koz, 1930, p. 6.
- [3 e] X, Chanson trilingue, Ar Soner, 1955, n° 70, p. 7.

³⁵⁶ Quellien, *Chansons et danses des Bretons*, p. 144.